



Demande d'une vente de maison au portugal

Par **ticky**, le **12/01/2009** à **14:55**

Bonjour,

J'étais propriétaire d'une maison au Portugal, datant des années 80, je l'ai vendue en mai 2008 et voilà que l'état portugais me réclame une certaine somme à mon nom et à celui de mon conjoint.

Pourriez-vous me dire, si je suis dans l'obligation de payer et à quoi correspond cette somme.

En attendant une réponse rapide votre part, je vous prie de recevoir mes sincères remerciements.